

Le 3 février 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois de février de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George C. Atkin et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Pierre Ménard, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a sept personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2016-02-447

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-02-448

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 13 janvier 2016

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Caron Markwell présente un résumé des principaux points de la réunion du 20 janvier 2016 de la MRC:

COMITÉ CULTUREL

Un mandat a été donné aux Correspondances d'Eastman pour une Série de lectures publiques animées gratuites

5 événements à venir, dont le 19 février à St-Étienne de Bolton, le 30 mars au Centre d'Arts Orford, le 22 avril à l'auditorium des Tisserands à Magog, le 30 mai à Austin et le dernier à la fin Juin à Eastman.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

F.D.T. (remplace le pacte rural) 19 demandes pour un montant total de plus 450,000\$ ont été reçues. Le comité d'évaluation des projets se réunira le 5 février. 335,000\$ sont disponibles.

RURALITÉ

Diagnostic vélo

Eric Bourgault nous a présenté son rapport qui deviendra public une fois que les suggestions apportées par les maires seront ajoutées.

AMÉNAGEMENT

- L'appel d'offres pour le LIDAR est fait.
- Projet de règlement 11-16 concernant entre autre : le contrôle des espèces exotiques

Un C.A. de la municipalité serait suffisant pour le contrôle des plantes envahissantes à des fins privées dans les milieux humides. Une assemblée publique aura lieu à la MRC le 16 février à 18h30.

Plan d'action PDZA

- Réviser les dispositions réglementaires afin de permettre le développement agro-touristique
- Compilation des différents règlements municipaux
- Promouvoir la présence de membre agriculteur au sein des CCU

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une lettre sera envoyée au ministre David Heurtel lui demandant d'inclure, au règlement révisé, la possibilité d'installer des toilettes à compost dans les milieux isolés.
- Le Gala des bons coups aura lieu le 23 février de 17h à 19h à Estrimont Suites & Spa. Inscriptions pour le 12 février. Prix du billet est de 15\$. Tous sont bienvenus.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Projet d'optimisation des services incendie
Les rapports des consultants ont été présentés aux maires le 26 janvier. Le comité préparera un résumé qui inclura les options privilégiées par la majorité des maires. Ce résumé sera présenté pour discussions supplémentaires.
- Rapport annuel 2015 : un CD a été remis aux municipalités.

SÉCURITÉ POLICIÈRE

- Le montant approximatif de la ristourne 2015 de la SQ pour la MRC est de 255,650\$. Un projet de résolution sera déposé lorsque le montant exact sera connu, indiquant la part de chaque municipalité.
- Un groupe de directeurs généraux est en formation afin de travailler sur une proposition de modification réglementaire.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

-Mme Noel formule des remerciements au conseil pour le bulletin municipal.

-Mme Van DeVorde demande au conseil s'ils vont autoriser la location à court terme sur le ch. du Lac Lovering. Madame se plaint qu'elle doit endurer du bruit excessif et le stationnement de nombreuses voitures autour de sa propriété.

-Mme Noel demande que le conseil octroi des contrats de transport aux transporteurs locaux.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux

archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis au mois de janvier 2016 est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière du mois de janvier 2016 est déposé.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

QUE le rapport du comité consultatif du 12 janvier 2016 soit et est déposé auprès des membres du conseil.

2016-02-449

8.4 Demande de dérogation mineure pour M. John Craig – lot 4 923 397 – 76, chemin Domaine-du-Soleil-Levant

Madame la mairesse mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE M. John Craig a présenté une demande de dérogation mineure pour un projet de rénovation sur la résidence situé au 76 chemin Domaine-du-Soleil-Levant sur le lot 4 923 397;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 923 397 est situé dans la zone Ve-1;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure portant sur « l'interdiction de faire quelque modification que ce soit à une construction qui s'y trouve », dans la rive, conformément à l'article 3.6 du *Règlement de zonage 212-2001*;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir réaliser un agrandissement débutant à 13,75 mètres du lac au lieu de 18 mètres comme le prescrit l'article 3.6 du *Règlement de zonage 212-2001*, soit une différence de 4,25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la résidence a été construite en 1967 selon nos données, elle serait donc protégé par droits acquis dans son implantation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineure numéro 217-2001*.

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à la majorité (4 pour et 2 contre)***

Les conseillères Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper votent contre la présente résolution et souhaitent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme soit **de refuser** la présente demande de dérogation mineure à l'article 3.6 du *Règlement de zonage 212-2001*, afin d'autoriser une modification à la construction pour une portion située dans la rive (remonter les murs latéraux pour second étage, faire un agrandissement et hauteur de ce dernier), ainsi que réaliser un agrandissement débutant à 13,75 mètres au lieu du 18 mètres requis, le tout pour la résidence située au 76 chemin du Domaine-du-Soleil-Levant, sur le lot 4 923 397, dans la zone Ve-1.

Raison : Le terrain possède de l'espace non-construit amplement, il y aurait donc possibilité d'effectuer des travaux en respectant la réglementation municipale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-02-450

8.5 Demande de dérogation mineure de M. Donald Veilleux – lot 4 923 414 –450, chemin Alger Nord

Madame la mairesse mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Veilleux a présenté une demande de dérogation mineure sur le lot 4 923 414 (450 chemin Alger Nord), zone Ve-1, afin d'obtenir une dérogation mineure sur la marge de recul avant requise pour un bâtiment accessoire alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9, grille f) stipule que le bâtiment accessoire doit avoir une distance de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation porte sur la réduction de la marge de recul avant pour le bâtiment accessoire, le requérant veut la réduire à 4 mètres, l'objet de la dérogation mineure est donc de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir effectuer les travaux de construction de la remise projetée;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone Ve-1, sur le lot 4 923 414;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineure numéro 217-2001*.

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme soit **d'accepter** la présente demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 212-2001*, article 5.9, grille f) afin de réduire la marge de recul avant pour un bâtiment accessoire à 4 mètres pour le bâtiment accessoire projetée au lieu du 6 mètres requis, le tout pour l'immeuble situé sur le lot 4 923 414, au 450 chemin Alger Nord.

ADOPTÉE

2016-02-451

8.6 Congrès COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec se tiendra les 28,29 et 30 avril prochain à Rivière du Loup;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier a démontré son intérêt à participer à ce congrès;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de l'ordre 632 \$ taxes incluses;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès 2016 de la COMBEQ de l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier, ainsi que la dépense de 632.\$.

QUE les frais de transport et d'hébergement soient payées à l'employé sur présentation des pièces justificatives selon la politique de la municipalité;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 261 000 454.

ADOPTÉE

2016-02-452

8.7 Formation : inventaire des règles à respecter entourant l'émission des permis

ATTENDU QU'une formation sera donnée à Sherbrooke le 14 avril prochain, animée par Me Pier-Olivier Fradette, avocat chez Lavery, pour permettre de mettre à jour la connaissance des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière.

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier a démontré son intérêt à participer à cette formation;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de l'ordre 316 \$ taxes incluses, et qu'il n'y a pas de frais de déplacement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier, ainsi que la dépense de 316.\$;

QUE les frais de transport soient à la charge de l'employé;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 261 000 454.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement

QUE le rapport du comité consultatif en environnement du 18 janvier 2016 soit et est déposé auprès des membres du conseil.

2016-02-453

9.2 Formation pour l'inspectrice en environnement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables donnée par la COMBEQ

ATTENDU QU'une formation est donnée par la COMBEQ concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables les 12 et 13 avril prochain à St-Hyacinthe et que l'inspectrice en environnement Mme Isabelle Rioux souhaiterait y participer;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la dépense de 592 \$, taxes incluses, pour l'inscription de l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux à la formation donnée par la COMBEQ concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables les 12 et 13 avril prochain à St-Hyacinthe

QUE les frais de transport et d'hébergement soient payées à l'employé sur présentation des pièces justificatives selon la politique de la municipalité;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 247 000 454.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Dépôt du compte-rendu du Comité Voirie

QUE le compte-rendu du comité voirie du 22 janvier 2016 soit et est déposé auprès des membres du conseil.

2016-02-454

10.2 Reddition de comptes 2015 pour le transport adapté - Volet Souple MTQ

ATTENDU QU'une reddition de comptes doit être complétée et envoyée au Ministère des transports (MTQ) concernant le programme d'aide au transport adapté des personnes handicapées du Ministère des Transports - volet souple, pour le montant payé en 2015;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu à ce titre pour l'année 2015 une subvention du MTQ de l'ordre de 2 437,50\$;

ATTENDU QUE le directeur général a déposé aux membres du conseil la reddition pour approbation et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et l'approuvent;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la reddition de comptes 2015 relativement au transport adapté - volet souple du MTQ, jointe à la présente en **Annexe 1**.

ADOPTÉE

2016-02-455

10.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal*;

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés

comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016.

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxe à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2016-02-456

10.4 Liste des entrepreneurs invités à soumissionner pour le nivelage des chemins, du balayage de rues et de travaux de bords de routes pour 2016.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead désire effectuer des travaux d'entretien des routes et chemins sur son territoire en 2016;

ATTENDU QUE le conseil doit solliciter des entrepreneurs sur invitation pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le conseil désire approuver la liste des entrepreneurs à inviter à soumissionner;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis par le responsable de la voirie municipale, soit:

Nivelage :

Couillard Construction, Excavation Lapalme et Réjean Giguère.

Balayage de rues :

Entreprise Breton et Entreprise Myrroy.

Bord de route (accotements) :

R T D, Excavation Guy Éthier, Excavation Lapalme, Construction Couillard, Excavation Marcel Noel, Construction Gaudreau et Excavation Renaud Bélanger.

ET QUE le conseil autorise le responsable de la voirie de demander des soumissions sur invitations à ces fournisseurs.

ET QUE le Canton de Stanstead ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

2016-02-457

10.5 Contrat de rechargement soumission SEAO

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead prévoit l'achat la fourniture, le concassage, le chargement, la pesée et la livraison de concassé pour épandre sur la chaussée de certains de ses chemins municipaux selon les directives de l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le concassé devra faire l'objet de tests de granulométrie et d'une inspection visuelle;

ATTENDU QUE les documents de soumission seront obtenus via le service d'appel d'offres (SEAO) au www.SEAO.ca et ce de façon exclusive;

ATTENDU QUE les soumissions doivent parvenir au bureau du directeur général par intérim dans une enveloppe scellée portant la mention «**Rechargement de la chaussée**» avant 11 h le 19 février 2016;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à la majorité (5 pour et 1 contre)***

Le conseiller Christian Laporte vote contre la présente résolution et souhaite que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal;

Il mentionne que le conseil devrait se pencher en profondeur sur les dépenses en matière de voirie municipale avant d'aller en appel d'offres;

QUE le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de 15 000 tonnes de pierre concassée du type MG 20B afin de procéder au rechargement de la chaussée de plusieurs de ses chemins;

QUE les soumissions cachetées soient reçues au bureau municipal du Canton de Stanstead au plus tard le 19 février 2016 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes publiquement à 11 h 05 de la même journée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-02-458

10.6 Dépôt et approbation de la programmation d'hiver du service de la Voirie municipale

ATTENDU QUE le responsable du service de la Voirie municipale a présenté une proposition de planification des travaux d'hiver aux membres du comité de Voirie;

ATTENDU QUE les membres du comité Voirie recommandent au conseil d'accepter la proposition de programmation d'hiver du responsable de la Voirie

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil dépose et approuve la liste des travaux de Voirie pour l'hiver 2016, tel que proposée dans la programmation d'hiver jointe à la présente en **Annexe 2** et autorise le responsable du service de voirie à dépenser une somme n'excédant pas 12 300.00\$, taxes en sus, tel que prévue aux prévisions budgétaires 2016, sur présentation d'un rapport à cet effet.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2016-02-459

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de janvier et février 2016, et autorise le directeur général et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 140 087.32\$ en janvier
Total des comptes à payer: 39 076.92\$ à payer en février

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois décembre 2015 et de janvier 2016 à savoir:

Salaires des employés	17 971.90 \$
Salaires des élus	4 283.88 \$
Membres CCU	_____ \$
Membres CCE	_____ \$
Chef Pompier	1 026.88 \$
Adjoint chef pompier (oct., nov.,déc.)	994.52 \$
Formation (pompier)	2 243.34 \$
Pompier bonus annuel	5 736.95 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général par intérim 0.00\$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 0.00\$
- Rapport du chef pompier 3 243.29\$

11.3 Dépôt de la lettre annonçant la part de la ristourne de la MMQ

QUE la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec annonçant la part de la ristourne de 4 408.\$ pour le Canton de Stanstead soit et est déposée aux membres du conseil.

2016-02-460

11.4 Mandat à la Société mutuelle de prévention pour localisation des flocages et calorifuges en matière de gestion de l'amiante dans les bâtiments municipaux et élaboration d'un registre

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a l'obligation légale de constituer un registre en matière de gestion de l'amiante dans les bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a obtenu une estimation des coûts par la Société mutuelle de prévention pour la réalisation des travaux de localisation des flocages et des calorifuges dans l'ensemble des bâtiments municipaux et qu'elle désire octroyer un mandat à cet effet;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accorde un mandat la Société mutuelle de prévention pour la réalisation des travaux de localisation des flocages et des calorifuges dans l'ensemble des bâtiments municipaux conformément à la soumission datée du 18 janvier 2016 au montant mille cent-quarante dollars (1 140.00\$) plus les taxes applicables;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires ayant l'objet 522.

ADOPTÉE

2016-02-461

11.5 Virement fonds de roulement

ATTENDU QUE la directrice général par intérim a effectué un virement bancaire de 300 000.00\$ du compte fonds de roulement au compte fonds général de la municipalité le 19 novembre 2015;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead doit entériner la décision de la directrice générale par intérim;

ATTENDU QUE le conseil doit rembourser le compte fonds de roulement à l'intérieur d'une période n'excédant pas une année à compter du 19 novembre 2015;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

ET QUE le conseil entérine la décision de la directrice générale par intérim d'effectuer un virement le 19 novembre 2015 et s'engage à rembourser le compte fonds de roulement à l'intérieur d'une période n'excédant pas une année à compter du 19 novembre 2015;

ADOPTÉE

2016-02-462

11.6 Autorisation de paiement concernant l'entente de services juridiques première ligne avec Monty Sylvestre , conseillers juridiques, pour 2016

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2015-11-348 concernant l'assistance juridique pour les consultations d'ordre générale pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 2 664.55\$, incluant les taxes applicables, pour le mandat d'assistance juridique pour les consultations d'ordre générales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, conformément à la résolution 2015-11-348.

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires 02 190 00 412 et 02 610 01 412.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de janvier 2016 est déposé aux membres du conseil.

2016-02-463

13.2 Vente de biens de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead désire se départir d'équipement de pompier, et de voirie, soit:

- 1- Une échelle de toit de 16 pieds, non conforme pour le service des incendies
- 2- Une génératrice 5000 W, nécessitant des réparations
- 3- Un camion GMC Suburban 1976, série TKL 166 F527622 non conforme à la SAAQ
- 4 Un camion GMC Suburban 1976, série TKL 166 F5276608 non conforme à la SAAQ

5- Un souffleur à neige Ariens Pro 32, 2010, défectueux.

6-Pompe Wajax Mark 75 date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une sortie d'eau de 2").

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead n'est pas tenu de mettre cette annonce dans les journaux;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil demande au directeur général par intérim de mettre une annonce sur notre site internet ainsi que d'informer les citoyens via une infolettre ainsi que l'affichage sur les babillards publics à l'hôtel de ville et autres endroits officiels de la municipalité;

QUE le prix soumis devront être pour chaque item séparément et devra inclure les taxes soient la TPS et la TVQ.

QUE la vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

QUE les soumissions seront ouvertes le 31 mars 2016 à 11 h.au bureau de l'hôtel de ville;

QUE le Canton de Stanstead ne s'engage à retenir ni la plus haute ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

2016-02-464

13.3 Réparations du camion 282 du service des incendies

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies a fourni un estimé des coûts de Garage JB Laroche Inc. pour des réparations urgentes à effectuer sur le camion 282;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau Langlois
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'exécution des travaux de réparations sur le camion 282 du service des incendies et autorise une dépense de 1905.55\$, taxes incluses.

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 22004 525.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Dépôt du compte rendu du comité loisirs et culture

QUE le rapport du comité de loisirs et culture du 21 janvier 2016 soit et est déposé auprès des membres du conseil.

2016-02-465

14.2 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la réalisation de la fête des Neiges

ATTENDU QUE l'événement de la fête des Neiges qui aura lieu le 20 février prochain;

ATTENDU QUE l'ACCS a demandé un montant de 1 000\$ à la municipalité pour la réalisation de l'activité;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil accorde à l'ACCS un montant de 1000 \$ pour la réalisation de l'événement de la Fête des Neiges. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

2016-02-466

14.3 Création et la mise sur pied d'un comité de suivi MADA

ATTENDU QU'il y a lieu de créer le comité de suivi MADA;

ATTENDU QUE le mandat dudit comité étant le suivi et le soutien de la politique municipale des aînés et la réalisation de son plan d'action;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil désire créer le comité de suivi MADA, et désigne ainsi les membres et leurs responsabilités respectives:

Mme Hélène Hamel - coordonnatrice du projet

M. Dany Brodeur - conseiller municipal responsable du dossier "Aînés"

Mme Alison d'Anglejan Chatillion - représentante des aînés

Mme Mylène Brassard - communications

M. Marc Daigle - consultant en loisirs et organisation

ADOPTÉE

2016-02-467

14.4 Impression de la brochure Politique des aînés et de la famille

ATTENDU QUE les membres du comité MADA souhaitent que le conseil octroi un mandat pour l'impression de la brochure Politique des aînés et de la famille;

ATTENDU QUE le Ministère de la famille, secrétariat aux aînés a accordé une subvention à la municipalité;

ATTENDU QUE le comité a obtenu des soumissions pour l'impression de la brochure et que le plus bas soumissionnaire est Imprimerie Plus;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'impression de la brochure Politique des aînés et de la famille et une dépense de 1 506,54\$, taxes en sus;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no. 02 702 90670.

ADOPTÉE

15 VARIA

2016-02-468

15.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT le travail concerté réalisé en Estrie pour encourager la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire des jeunes est étroitement liée au développement socioéconomique de la municipalité du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité d'appuyer toute initiative visant à promouvoir la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à

l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) organise la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 15 au 19 février 2016, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la persévérance scolaire.

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

DE PROCLAMER QUE les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité du Canton de Stanstead;

D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative (PRÉE) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires.

ADOPTÉE

2016-02-469

15.2 Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit rencontrer ses obligations financières pour le prochain mois et que le premier versement des taxes foncières municipales n'est dû qu'au début du mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'augmenter la marge de crédit auprès de la Banque Nationale;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'augmentation de la marge de crédit de 300 000 \$.

ET QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur général par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

2016-02-470

15.3 Location de la salle du conseil Anne Bruce Falconer

ATTENDU QU' une citoyenne a demandé l'utilisation de la salle pour lui permettre de préparer une prestation de danse qu'elle présentera au Musée des Beaux Arts de Montréal en septembre 2016 pendant les mois de février à août 2016, le lundi matin de 9h à 11 h00 et les jeudi soir et vendredi soirs de 19 h à 21 h;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle municipale aux dates stipulées ci-haut pour Mme Anne Brice Falconer afin de lui permettre de préparer une prestation de danse qu'elle présentera au Musée des Beaux Arts de Montréal en septembre 2016;

ET QUE la politique de location de salle soit signée entre les deux parties.

ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

-M. Boucher formule une plainte concernant l'épandage d'abat poussière sur la rue Bissell et demande que des correctifs soient apportés cette année afin d'éviter que des nuages de poussière envahissent sa propriété.

2016-02-471

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère **Gaétane Gaudreau Langlois** il est 20h 23.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Pierre Ménard
Directeur général
et secrétaire-trésorier par
intérim